

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 8, n° 26

BULLETIN D'INFORMATION M

BUDGET 2023

Décembre 2022

Mot du maire

Le conseil municipal a adopté le 19 décembre dernier le budget de fonctionnement de la Ville de Mirabel pour l'année 2023.

Si nous vivons comme tout le monde les conséquences de la hausse fulgurante de l'inflation, des taux d'intérêt, des prix des matériaux, du carburant, bref de presque tout, Mirabel fait partie des villes dont le nouveau rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025 a fait augmenter la valeur moyenne des résidences unifamiliales de façon majeure.

Nous avons élaboré le budget 2023 en gardant en tête ce contexte unique et en voulant offrir les meilleurs services à nos citoyens. Le budget de la Ville pour l'année 2023 totalise 119,3M\$. Plus de 70% des dépenses de la Ville sont directement liées à des services offerts à la population et témoignent d'efforts soutenus pour l'environnement et la mobilité, entre autres.

Nous avons ajusté la charge fiscale de nos contribuables mirabellois, mais celle-ci demeure l'une des plus basses des municipalités des Laurentides et de la Communauté métropolitaine de Montréal, même de la province entière. Notre offre de services à la population est très généreuse et résiste aisément à toutes comparaisons.

Par conséquent, pour la catégorie d'immeubles appelée «résiduelle», soit notamment les immeubles de moins de six logements, notre taux de taxation pour 2023 se situe à 36,6¢ par tranche de 100 \$ d'évaluation. Dans d'autres villes, les taux de taxation dépassent au minimum 50 ¢ par tranche de 100 \$. Nous maintenons également un taux distinct très profitable pour les immeubles de la catégorie agricole, qui se détaille à 29,1¢ par tranche de 100 \$ d'évaluation. Notons que les propriétaires de résidences unifamiliales dont l'augmentation de la valeur au nouveau rôle foncier 2023-2024-2025 n'excède pas 28% bénéficieront d'une diminution du montant de leurs taxes foncières générales et spéciales à payer en 2023.

Ces avantageux taux de taxation s'expliquent notamment par le gel des taxes des neuf sur dix dernières années, qui ont généré des économies importantes pour nos contribuables. Je sais que d'autres villes ont aussi proposé des gels de taxes au cours de la même période, mais peu de villes ont été en mesure d'offrir autant de services à sa population que Mirabel a pu le faire durant cette même période.

— **PATRICK CHARBONNEAU**
MAIRE

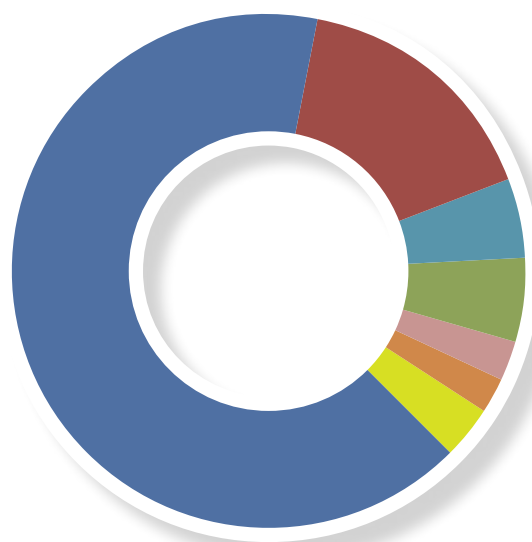
► Suite à la page 3



Activités financières

Revenus 2023

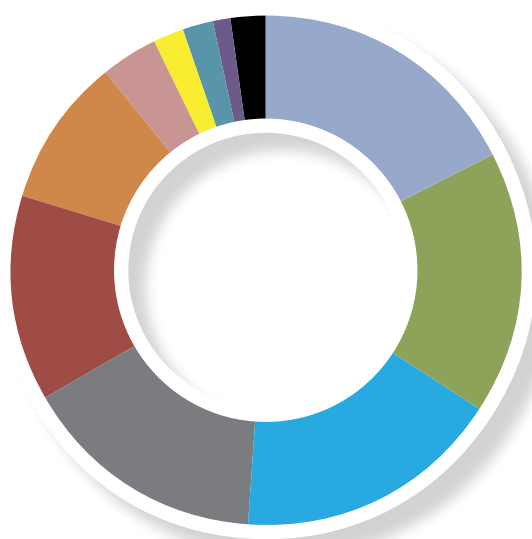
■ Budget de 119 339 000 \$



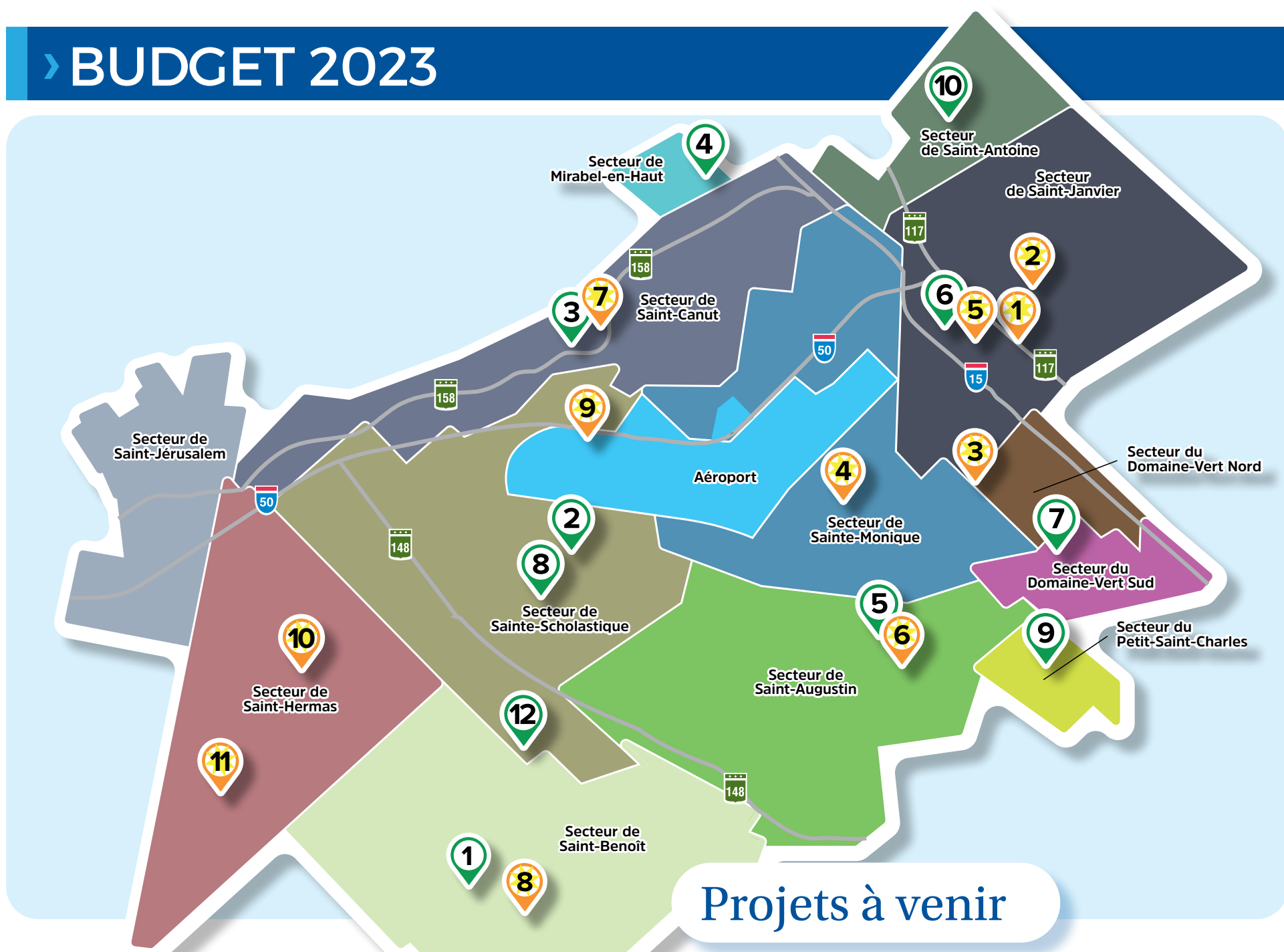
Taxes (65,58 %)	78 264 300 \$
Autres revenus (16,24 %)	19 384 600 \$
Autres services rendus (4,96 %)	5 914 300 \$
Subventions (5,42 %)	6 472 900 \$
Services rendus aux organismes municipaux (2,27 %)	2 711 200 \$
Tenant lieu de taxes (2,27 %)	2 705 400 \$
Affectations (3,26 %)	3 886 300 \$

Dépenses de fonctionnement 2023

■ Budget de 119 339 000 \$



Administration générale (9,42 %)	11 246 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement (3,69 %)	4 397 300 \$
Transfert activités d'investissement (1,87 %)	2 228 500 \$
Autorité régionale de transport métropolitain-ARTM Transport en commun (2,06 %)	2 462 400 \$
Quote-part Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (1,16 %)	1 387 900 \$
Autres fonds réservés (2,04 %)	2 436 900 \$
Sécurité publique (17,51 %)	20 890 800 \$
Environnement (16,82 %)	20 076 600 \$
Frais de financement (15,45 %)	18 443 800 \$
Transport (16,96 %)	20 235 900 \$
Loisirs et culture (13,02 %)	15 532 400 \$



Projets à venir

Réalisations 2022

- 1 Aménagement de jeux d'eau
- 2 Aménagement de l'espace Rita-Léonard-Lafond à la bibliothèque Rita-Léonard-Lafond
- 3 Travaux sur le chemin Saint-Simon et la route 158 afin d'augmenter la sécurité de tous les usagers de la route
- 4 Aménagements du tout nouveau Parc métropolitain des rivières du Nord et Bellefeuille
- 5 Aménagement d'un terrain de baseball au parc Jean-Laurin
- 6 Aménagement d'un terrain de basketball et réfection de la surface de 10 terrains de soccer au parc Cardinal
- 7 Réfection de la montée Sainte-Marianne
- 8 Don du terrain sur lequel a été construit le tout nouveau complexe horticole du Centre de formation agricole de Mirabel
- 9 Réduction de la zone de vitesse à 30 km/h afin d'augmenter la sécurité des résidents
- 10 Plantation d'arbres

- 1 Alignement de la rue Charles
- 2 Construction de 41 logements sociaux et abordables dans la zone TOD, près de la gare
- 3 Construction de la seconde école primaire dans le secteur du Domaine-Vert Nord
- 4 Reconduction du programme *Citoyens en patrouille* pour assurer la quiétude sur le territoire entier de la ville
- 5 Augmentation de la capacité du réservoir Charles
- 6 Aménagement d'un bâtiment de services au parc Jean-Laurin
- 7 Construction de la nouvelle école primaire dans le secteur de Saint-Canut
- 8 Construction d'un chalet au parc Masson
- 9 Prolongement des rues Irénée-Vachon et Georges-Louis-Vézine afin de faciliter l'accès aux entreprises du pôle industriel aéroportuaire, dont Lion Électrique
- 10 Réaménagement complet du parc Pager pour y inclure une piste de *pumptrack*, un terrain de soccer et un terrain de pickleball
- 11 Plantation d'arbres



Autres grands investissements

- Maintien et bonification du réseau d'alimentation d'eau
- Investissement de 15,8 M\$ pour le pavage du réseau routier
- Ouverture du centre aquatique et gratuité des cours de natation aux enfants de cinq ans et moins
- Bonification du réseau cyclable afin d'augmenter la mobilité sur le territoire et d'encourager le déplacement actif



Taux de la taxe foncière par catégorie d'immeubles (du 100 \$ d'évaluation)

	2023 Total	2022 Total
Taxe foncière - taux de base	0,366 \$	0,469 \$
Taxe foncière - immeubles de 6 logements et plus	0,422 \$	0,476 \$
Taxe foncière - immeubles non résidentiels	1,210 \$	1,321 \$
Taxe foncière - immeubles industriels	1,612 \$	1,762 \$
Taxe foncière - sous-catégorie INR (cannabis)	1,612 \$	1,762 \$
Taxe foncière - immeubles forestiers	0,366 \$	n/a
Taxe foncière - immeubles agricoles	0,291 \$	0,313 \$

Les propriétaires de résidences unifamiliales dont l'augmentation de la valeur au nouveau rôle foncier 2023-2024-2025 n'excède pas 28% bénéficieront d'une diminution du montant de leurs taxes foncières générales et spéciales à payer en 2023.



Valeur moyenne d'une résidence unifamiliale

La résidence unifamiliale moyenne est évaluée à 460 592 \$ suivant le dépôt du rôle triennal 2023-2024-2025. À ce titre, le compte de taxes varie comme suit de 2022 à 2023 :

Valeur moyenne d'une résidence unifamiliale	317 431 \$	460 592 \$	143 161 \$
Compte de taxes (foncière et spéciale)	1 489 \$	1 686 \$	197 \$
Tarification - tarif d'eau	230 \$	230 \$	- \$
TOTAL - COMPTE DE TAXES	1 719 \$	1 916 \$	197 \$

	2022	2023	ÉCART
Valeur moyenne d'une résidence unifamiliale	317 431 \$	460 592 \$	143 161 \$
Compte de taxes (foncière et spéciale)	1 489 \$	1 686 \$	197 \$
Tarification - tarif d'eau	230 \$	230 \$	- \$
TOTAL - COMPTE DE TAXES	1 719 \$	1 916 \$	197 \$

► Suite de la page 1

La plupart des grandes municipalités ont recours à une importante proportion des surplus pour équilibrer les budgets et parvenir à maintenir les services offerts. Pour augmenter leurs revenus, certaines villes ajoutent d'autres formes de taxation, comme une taxe sur la collecte des ordures, ou sur le remplissage des piscines privées notamment. Ce n'est pas le cas de Mirabel.

Ici, notre gestion financière serrée a permis de dégager au fil des années une marge de manœuvre enviable. Ville en pleine effervescence, nous avons su gérer de façon ingénieuse les revenus tirés des droits de mutation, mais aussi les subventions reçues et nos redevances sur la collecte des matières résiduelles. Prévoyants, nous avons créé au fil des ans plusieurs réserves financières attirées à des projets spécifiques, comme par exemple notre réserve pour l'acquisition de boisés en milieu urbain. Celles-ci permettent de payer au comptant nos projets et de ne pas recourir à des emprunts coûteux pour la population.

En résumé, alors que bien d'autres villes ne parviennent qu'à maintenir les services offerts dans le contexte économique actuel, notre gestion financière rigoureuse nous donne aujourd'hui la possibilité de bonifier nos services et de régler des problématiques liées à la densification.

Déterminés à répondre aux besoins des Mirabellois, nous agissons de façon responsable et bienveillante envers notre population, afin de continuer à lui offrir de nouvelles écoles, des parcs, des espaces boisés, des plateaux sportifs et des infrastructures en bon état.

Parmi nos grandes priorités en 2023, il y a la mobilité. On souhaite faciliter la circulation sur notre territoire, qu'elle soit sur nos 500 km de routes ou sur nos diverses pistes. Nous ferons donc des travaux de réfection et d'entretien, des prolongements de rues, des réaménagements d'intersections pour améliorer la fluidité et la sécurité. Nous poursuivrons la bonification du réseau cyclable, pour éventuellement le boucler et le connecter à ceux des villes voisines.

Nous continuerons d'acquérir des terrains boisés en milieu urbain, dans le but de les conserver. Nous investirons aussi dans nos réseaux d'aqueduc et nos réseaux sanitaires. Nous bonifierons l'offre en loisirs et déploierons une carte citoyenne qui simplifiera les processus d'inscriptions aux activités. Nous maintiendrons nos efforts pour soutenir notre communauté d'affaires et attirer de nouvelles entreprises sur le territoire.

Élaboré dans le respect profond de nos citoyens, ce budget s'inspire des meilleures pratiques financières. Dans le but d'assurer le contrôle de notre dette, la stratégie de financement préconisée par la Ville comporte des paiements au comptant sur des investissements et la constitution de réserves.

Nous pouvons être fiers de ce budget qui limite les impacts sur le portefeuille de nos citoyens tout en bonifiant, encore une fois, notre gamme de services de qualité. Notre gestion des finances publiques démontre les gains réalisés pour notre population et contribue assurément à faire de Mirabel l'une des villes les plus attrayantes de la province.

— **PATRICK CHARBONNEAU**
MAIRE



COMPTÉ DE TAXES

Quatre versements

Les modalités de paiement des taxes municipales prévoient que :

- Tout compte de taxes de moins de 300 \$ est payable dans un délai de 30 jours.
- Tout compte de taxes de plus de 300 \$ donne droit au paiement en quatre versements aux dates suivantes :
 - 1^{er} mars 2023
 - 1^{er} mai 2023
 - 1^{er} juillet 2023
 - 1^{er} septembre 2023
- Dans le cas où la date du versement correspond à un jour où l'hôtel de ville est fermé, le délai de paiement est prolongé au premier jour ouvrable, alors que les bureaux de l'hôtel de ville sont accessibles au public.
- Dans le cas où les paiements ne sont pas effectués dans les délais prévus, un taux d'intérêt de 10 % est appliqué sur les sommes dues, à compter de la date d'échéance. De plus, une pénalité de 0,5 % par mois complet de retard est ajoutée sur les sommes dues, jusqu'à concurrence de 5 % par année.

VARIATION DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts versées aux divers organismes paramunicipaux augmentent de 181 500 \$, soit une hausse de 4,68 %, par rapport à 2022.

	2022	2023	ÉCART
Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)	2 338 900 \$	2 462 400 \$	123 500 \$
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	1 341 200 \$	1 387 900 \$	46 700 \$
Parc du Domaine Vert	200 700 \$	212 000 \$	11 300 \$
TOTAL	3 880 800 \$	4 062 300 \$	181 500 \$



Le Mirabel vous informe devient un mensuel

Par souci de l'environnement, la Ville de Mirabel diminuera le nombre de parutions annuelles du *Mirabel vous informe*.

Dès janvier 2023, le bulletin municipal de Mirabel paraîtra donc une seule fois par mois plutôt que deux.

Les informations relatives aux différents services, activités et événements de la Ville et des organismes œuvrant sur son territoire, les rappels de saison ainsi que toute autre information susceptible d'affecter la vie des Mirabellois continueront d'être publiés dans le *Mirabel vous informe*. Celui-ci demeurera ainsi un outil important permettant aux citoyens de se renseigner sur l'administration municipale et la vie démocratique. Le bulletin fera également peau neuve en adoptant une nouvelle image au goût du jour.

En plus du *Mirabel vous informe*, les citoyens ont également accès à diverses sources d'information municipale, dont le site Web mirabel.ca, une infolettre, le système d'alertes citoyennes M AVIS et les réseaux sociaux de la Ville, entre autres.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

La croissance accélérée de Mirabel ces dernières années et la gestion saine des finances publiques ont contribué au dynamisme de son économie. La Ville est donc en mesure d'investir d'importantes sommes pour des projets et travaux qui bonifieront le milieu et la qualité de vie des Mirabellois.

Ce sont 252,68 M\$ qui sont prévus dans le programme d'immobilisations pour les trois prochaines années, soit 79,98 M\$ en 2023, 88,76 M\$ en 2024 et 83,94 M\$ en 2025.

Pour la prochaine année, les acquisitions et les chantiers prévus sont variés et seront tous entrepris dans l'optique de faire face à des enjeux importants pour les résidents.

Alimentation en eau :

- augmentation de la capacité de l'étang Sainte-Marianne;
- travaux au poste de pompage Cyr;
- travaux à l'usine de filtration du secteur de Saint-Benoît.

Réseau routier :

- pavage des rangs Saint-Étienne, Saint-Vincent et de La Fresnière dans le secteur de Saint-Benoît;
- pavage des rues Meilleur et Masson dans le secteur de Saint-Augustin;
- bonification des installations d'éclairage à DEL sur le rang Sainte-Marguerite, la montée Sainte-Marianne et la Côte des Saints;
- prolongement, réaménagement et réfection de divers axes routiers.

Sécurité publique :

- construction d'une nouvelle caserne moderne avec des équipements à la fine pointe de la technologie;
- acquisition de deux camionnettes pour le Service de la sécurité incendie;
- acquisition de trois véhicules hybrides pour moderniser la flotte du Service de police.

Loisirs :

- aménagement d'une piste de *pumptrack* au parc Jacques-Beauchamp;
- installation de filets protecteurs aux terrains de baseball des parcs Cardinal et Jean-Laurin;
- remplacement de la tour de refroidissement à l'aréna de Saint-Canut;
- remplacement du module de jeux pour enfants au parc Val-d'Espoir.

AVIS PUBLICS

Toute l'information sur les avis publics ci-dessous est disponible à la page Web mirabel.ca/avis-publics

- ➔ **PU 2555**
Agrandir la zone C 7-101 pour ajouter notamment la sous-classe d'usage « I1-15 – Industrie de fabrication de produits métalliques », dans le secteur de Saint-Janvier.
- ➔ **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2546**
Acquérir un camion incendie de type autopompe, prévoyant une dépense de 1 367 000 \$ et un emprunt du même montant, pour une période de 20 ans.
- ➔ **ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 2549**
Permettre le stationnement hivernal de nuit au parc Claude-Laliberté dans le secteur de Saint-Canut.
- ➔ **ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 2550**
Déléguer au directeur du Service de l'environnement de la Ville l'autorisation de signer des ententes industrielles en matière d'assainissement des eaux usées dans des circonstances définies au règlement.
- ➔ **DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU 2539**
Retirer la classe d'usages « I2 – Industrie lourde » de la liste des usages autorisés à la zone C 9-16, dans le secteur de Saint-Benoît.
- ➔ **DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**
Pour des propriétés situées sur les rues Roger-Thomas et Joseph-Marc-Vermette, au 15355, rue des Saules, au 13605, rue de la Chapelle, au 18101, rue J.-A.-Bombardier, et au 9071, route Sir-Wilfrid-Laurier. Ces demandes seront considérées par le conseil municipal le 9 janvier 2023 à 19 h, à l'hôtel de ville de Mirabel.